

Définition et gestion des données sensibles faune en Nouvelle-Aquitaine

Version 1.0



Avec le soutien de :



Coordination : Marie BARNEIX & Joana PERRODIN

Rédaction / Contributions : Marie BARNEIX, Paul FROMAGE, Joana PERRODIN

Référence : OAFS, 2019. *Définition et gestion des données sensibles en Nouvelle-Aquitaine*. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. Version 1.0. Pessac, 10 p.

Crédits photos :

- Marie BARNEIX : Lézard ocellé (*Timon lepidus*) ; Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*) ; Grenouille des Pyrénées (*Rana pyrenaica*)
- Inge VAN HALDER : Azuré de la Sanguisorbe (*Phengaris teleius*)
- Michèle THAMTHAM : Chat forestier (*Felis silvestris*)

Partenaires techniques : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Nouvelle-Aquitaine (CSRPN), méthode validée le 5 février 2019.

Partenaires financiers : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine et Région Nouvelle-Aquitaine.

L'**Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (OAFS)** est un dispositif dédié à la coordination et à la valorisation des informations faunistiques. Il a pour vocation d'améliorer l'échange de données, l'accès aux connaissances et l'identification des enjeux liés à la préservation des espèces animales, à partir de l'expertise croisée de son réseau de contributeurs. En tant que centre d'appui technique pour les décideurs publics et les acteurs régionaux, sa finalité vise à disposer du socle fondamental de connaissances permettant d'orienter des actions de préservation de la faune sauvage et de ses habitats.

L'OAFS assure la gestion du SI Faune, plateforme régionale de gestion et restitution d'informations sur la faune sauvage en Nouvelle-Aquitaine.



En savoir plus : www.oafs.fr & si-faune.oafs.fr

L'OAFS est adossé à l'Unité Mixte de Recherche "Biodiversité, Gènes et Communautés" (UMR BioGeCo) de l'Université de Bordeaux et de l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) et géré en partenariat avec l'ADERA.



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
1. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION	5
1.1. Définitions	5
1.2. Étape 1 : élaboration de la liste d'espèces « potentiellement sensibles »	5
1.3. Étape 2 : définition des éléments contextuels relatifs à la sensibilité de la donnée.....	7
2. TRAITEMENTS ET IDENTIFICATION DONNÉES SENSIBLES	7
2.1. Traitements automatiques.....	7
2.2. Traitement semi-automatique	8
3. DIFFUSION DES DONNÉES SENSIBLES SUR LE SI FAUNE	8
BIBLIOGRAPHIE	9
ANNEXE	10

PRÉAMBULE

Créé en 2006 par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) en réponse à la convention d'Aarhus et à la Directive Inspire, le Système d'Information sur la Nature et les Paysage (SINP) est une organisation collaborative favorisant une synergie entre les acteurs pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données sur la nature et les paysages.

En tant que plateforme régionale de mutualisation de données produites par les acteurs néo-aquitains de la faune sauvage, l'OAFS a en charge l'administration du pôle faune du SINP pour la région Nouvelle-Aquitaine. Il assure ainsi le relai technique des échanges d'informations entre le niveau national et régional pour la faune.

Selon le chapitre IV du Code de l'Environnement, les données publiques doivent être communiquées et diffusées sans restriction. Il y a toutefois une exception pour **les données dites « sensibles »**. Elles sont définies par le protocole du SINP, en référence à l'article L.124-4 du code de l'environnement, comme « *des données particulières qui ne doivent pas être largement diffusées pour éviter de porter atteintes aux éléments qu'elles concernent* ». Le protocole prévoit que ces données soient floutées au niveau des points d'entrée du SINP (c'est-à-dire au niveau régional ou national) avant toute diffusion.

Afin de mettre en place des listes d'espèces sensibles cohérentes aux niveaux national et régional, le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) a animé un groupe de travail sur le traitement de ce type de données. Ces réflexions ont abouti à l'élaboration d'un Guide méthodologique sur la définition et la gestion des données sensibles qui constitue une base de travail pour l'élaboration de méthodes en région (Touroult *et al.*, 2014). Une première liste nationale d'espèces potentiellement sensibles a également été produite (annexe). Elle constitue un tronc commun qu'il conviendra d'ajuster à partir des listes produites en région.

Ce document présente la méthode retenue pour l'élaboration de listes d'espèces sensibles faune en milieu continental de Nouvelle-Aquitaine, validée par le CSRPN le 5 février 2019.

1. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

1.1. Définitions

- **Espèce « potentiellement sensible »** : espèce dont une donnée peut être classée, selon le contexte, « sensible » ou « non sensible ». Ce classement dépend notamment de la localisation de la donnée ou de la période.
- **Donnée « sensible »** : un ensemble d'informations comprenant [1 taxon + 1 date/période + 1 localisation + 1 observateur] observé dans un contexte précis qui rend la donnée sensible.

La sensibilité dépend uniquement des risques qu'entraîne la diffusion de la donnée pour la protection de l'environnement. Toutes autres raisons, notamment le statut de la donnée (privée/public), les intérêts économiques, les projets de publications... ne sont pas considérées comme des critères de sensibilité. Les listes d'espèces et de données sensibles doivent être publiées et argumentées au regard des critères fournis dans cette méthode.

1.2. Étape 1 : élaboration de la liste d'espèces « potentiellement sensibles »

Dans un souci de compatibilité, il est proposé de reprendre les principes d'évaluation du guide national dont les trois critères d'évaluation sont :

A = Risque d'atteinte volontaire sur l'espèce (dérangements, prélèvements et/ou destructions)

B = Sensibilité intrinsèque de l'espèce (niveau de menace, rareté et/ou fragilité due aux traits de vie)

C = Effet de la diffusion de l'information (disponibilité actuelle de l'information et détectabilité de l'espèce)

L'ordre d'examen des critères étant laissé à l'appréciation des groupes de travail régionaux, il est retenu ici l'utilisation du critère B en premier filtre (tableau 1). L'entrée par ce critère, basé sur les menaces et l'écologie, permet de réaliser une première sélection d'espèces plus objective, sur lesquelles concentrer ensuite l'étude des atteintes directes (critère A).

Une espèce validant les critères B et A en Nouvelle-Aquitaine est classée comme potentiellement sensible bien que le guide national suggère la validation des 3 critères simultanément. La justification de cette **adaptation régionale de la méthode** repose sur le fait qu'une espèce rare et/ou menacée, subissant des atteintes volontaires susceptibles d'affecter l'état des populations régionales, nécessite d'ores et déjà une attention particulière quant à la diffusion de ses observations, qu'elle soit facilement détectable ou non ; que les sites occupés soient connus ou non.

Le critère C est alors utilisé comme un critère additionnel au critère A, lorsque qu'on ne peut se prononcer sur le risque réel d'affecter l'état des populations régionales. L'étude de l'augmentation de ce risque potentiel suite à une diffusion de l'information sera considérée (principe de précaution).

Remarque : Il convient de considérer qu'une information objective ne sera pas toujours disponible. La collégialité dans le traitement de ces cas délicats constituera le meilleur moyen pour parvenir à trancher, avec l'appui du CSRPN par exemple (Touroult, 2014).

Tableau 1 : Démarche d'évaluation de la sensibilité potentielle des espèces en Nouvelle-Aquitaine (étape 1)

Critères relatifs à la qualification de l'espèce			Conclusion sur la sensibilité potentielle de l'espèce		
Critère B - SENSIBILITÉ INTRINSEQUE	B-1a	L'espèce est-elle classée menacée (CR, EN ou VU) sur une liste rouge ?	OUI		NON
			Passer au critère A		Passer à la question suivante (B-1b)
	B-1b	Si l'espèce est classée NT ou DD sur une liste rouge, ou que les menaces sur le groupe n'ont pas été évaluées (absence de Liste rouge) : <ul style="list-style-type: none">▪ l'espèce est-elle considérée comme très rare (faible effectif ou surtout très peu de station) au niveau régional ? et/ou <ul style="list-style-type: none">▪ l'espèce est-elle fragile par sa démographie faible ?	OUI		NON
			Passer au critère A		Passer à la question suivante (B-2)
	B-2	Si l'espèce n'est pas particulièrement menacée : son milieu ou la communauté d'espèces dont elle est caractéristique, est très sensible en cas de fréquentation ou dérangement ?	OUI		NON
			Passer au critère A		Pas sensible
Critère A - RISQUES D'ATTEINTE VOLONTAIRE	A-1	L'espèce est-elle sujette à atteinte directe (dérangement, prélèvement, destruction) ?	OUI		NON
			Passer à la question suivante (A-2)		Pas sensible
	A-2	Y a-t-il des cas connus susceptibles d'affecter l'état des populations ?	OUI	Ne sait pas	NON
			Espèce potentiellement sensible	Passer à la question suivante (C)	Pas sensible
Critère C - EFFET DE LA DIFFUSION	C	La diffusion de l'information augmente-t-elle le risque ?	OUI		NON
			Espèce potentiellement sensible		Pas sensible

Remarque : Le critère B s'appuiera sur les travaux et résultats des référentiels-espèces régionaux (OAFS, 2019). L'expertise du réseau sera également mobilisée pour tout complément d'information, notamment concernant les critères A et C.

1.3. Étape 2 : définition des éléments contextuels relatifs à la sensibilité de la donnée

Suite à l'évaluation de la sensibilité potentielle des espèces, il convient de déterminer les éléments contextuels relatifs à la sensibilité de la donnée suivants :

- **Le grain spatial limite** de sensibilité : grain de diffusion possible de la donnée.
Les niveaux de sensibilité sont établis en cohérence avec le protocole SINP du 2 octobre 2017 (tableau 2).

Tableau 2 : Démarche d'évaluation de la sensibilité potentielle des espèces en Nouvelle-Aquitaine (étape 1)

Codage de sensibilité	Niveau de diffusion autorisé (floutage spatial)
0	<u>Aucune sensibilité</u>
1	Floutage <u>à la commune</u> et à la maille 5x5km
2	Floutage <u>à la maille 10x10 km</u>
3	Floutage à la <u>maille départementale</u>
4	<u>Aucune diffusion</u>

- **Le périmètre géographique** de sensibilité : zone pour laquelle la sensibilité de la donnée s'applique.
Par défaut, il s'agit de la région Nouvelle-Aquitaine.
- **La durée temporelle de sensibilité** de la donnée : période après laquelle les restrictions de diffusion de la donnée sont levées (permanente, 1 ans, 10 ans ...).
Par défaut, une période de 10 ans devra à minima être considérée pour les espèces de vertébrés et invertébrés bien connus (rhopalocères, odonates, orthoptères), et 20 ans pour les autres groupes.
- **Les éléments remarquables relatifs à la sensibilité** : données de nidification uniquement, sites d'hibernation, gîtes, colonies, ...
Si des éléments remarquables sont retenus, il conviendra de s'assurer de leur compatibilité avec des valeurs requêttables du Format Standard de Données (FSD) régional.

2. TRAITEMENT ET IDENTIFICATION DONNÉES SENSIBLES

2.1. Traitements automatiques

Une fois les espèces et les éléments contextuels validés, chaque donnée d'observation devra être analysée afin d'évaluer le caractère « sensible » de l'information et lui attribuer un codage de sensibilité. L'amélioration de la qualité des données et la mise en place de conditions d'évaluation automatisables sont deux piliers nécessaires à une meilleure prise en compte de la sensibilité des données.

- **Le périmètre géographique de sensibilité** sera contrôlé automatiquement à partir de la localisation de la donnée. Ces contrôles s'appuieront sur les périmètres des couches de référence régionales ou départementales.

Remarque sur la gestion des cas conflictuels : si une donnée intersecte des territoires avec des niveaux de sensibilité différents, le niveau de restriction le plus fort sera attribué à la donnée (principe de précaution).

- Les **éléments remarquables** seront contrôlés automatiquement à partir des valeurs renseignées dans les attributs standardisés de la donnée (cf FSD régional).
- Le **grain de diffusion** défini pour chaque espèce sera automatiquement attribué une fois le périmètre et les éléments remarquables de la donnée vérifiés.

2.2. Traitement semi-automatique

- La **durée temporelle** de sensibilité d'une donnée sera réévaluée à partir de la date d'attribution du caractère « sensible » de la donnée (hors cas particulier d'une sensibilité « permanente »).
Le choix final de prolonger le caractère sensible de la donnée sera traité au cas par cas.

Remarque : Le déclassement de données sensibles devra faire l'objet d'un point d'information auprès des membres du CSRPN.

3. DIFFUSION DES DONNÉES SENSIBLES SUR LE SI FAUNE

Le SI Faune peut être utilisé sans identification pour consulter des restitutions publiques sur la faune sauvage. Ces données sont le reflet des informations connues ou partagées par le réseau. La cartographie est en accès libre public pour consulter des synthèses de données aux maillages 10kmx10km, 5kmx5km et à la commune. La consultation de données à une échelle plus fine, en accès réservé, nécessite des droits d'accès particuliers.

Afin de préserver la sensibilité de certaines données, les restrictions de consultation en ligne sont appliquées de la manière suivante (tableau 3) :

Tableau 3 : Gestion de la consultation en ligne des données sensibles sur le SI Faune

Codage de sensibilité	Niveau de diffusion autorisé	Niveaux de restitutions publiques (libre accès)	Niveaux de restitutions adhérents SINP et autorités publiques adhérentes	Niveaux de restitutions Organismes habilités
0	Aucune sensibilité	Maille 10x10 km, Maille 5x5 km Communal	Maille 10x10 km, Maille 5x5 km Communal Maille 100x100 m *	Maille 10x10 km, Maille 5x5 km Communal Maille 100x100 m * Géolocalisation précise *
1	Communal	Maille 10x10 km, Maille 5x5 km Communal		
2	Maille 10x10 km	Maille 10x10 km		
3	Départemental	Départemental		
4	Aucune diffusion	Aucune diffusion		

* si possible, en fonction du type de localisation transmise par le producteur de données.

BIBLIOGRAPHIE

- OAFS, 2019. *Méthodologie d'élaboration des référentiels – espèces en milieu continental de Nouvelle-Aquitaine*. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage. Version 1.0. Pessac, 12 p.
- TOUROULT J., BIRARD J., BOUIX T., CHATAIGNER J., DE WEVER P., GOURVIL J., GUICHARD B., LANDRY PH., OLIVEREAU F., PICHARD O., PONCET L., TOUZE A. & LEBEAU Y. 2014. *Définition et gestion des données sensibles sur la nature dans le cadre du SINP*. Guide technique. Rapport pour le SINP, rapport MNHN-SPN 2014-27, 26 p. + annexes.

ANNEXE

Pré-liste nationale des espèces et données sensibles (Touroult *et al.*, 2014) :

Classe	Nom latin	Nom vernaculaire	Critères de sensibilité	Durée temporelle de sensibilité	Élément sensible	Codage de sensibilité
Mammifères	<i>Canis lupus</i>	Loup gris	A-1,2 ; B-1a ; C-2	1 an	Terriers & autre gîtes de reproduction	2
Mammifères	<i>Lynx lynx</i>	Lynx d'Europe	A-1,2 ; B-1a ; C-2	1 an	Gîtes de reproduction	2
Mammifères	<i>Ursus arctos</i>	Ours Brun	A-1,2 ; B-1a	1 an	Tanières	2
Mammifères	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	A-1,2 ; B-2 ; C-2	Permanente	Gîtes hypogés et fortification	2
Mammifères	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	A-1,2 ; B-2 ; C-2	Permanente	Gîtes hypogés et fortification	2
Mammifères	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	A-1,2 ; B-1a ; C-2	Permanente	Gîtes hypogés et fortification	2
Mammifères	<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustache	A-1,2 ; B-2	Permanente	Gîtes hypogés et fortification	2
Mammifères	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	A-1,2 ; B-2 ; C-2	Permanente	Gîtes hypogés et fortification	2
Mammifères	<i>Myotis bechsteini</i>	Murin de Bechstein	A-1,2 ; B-1a	Permanente	Gîtes hypogés et fortification	2
Mammifères	<i>Myotis brandtii</i>	Murin de Brandt	A-1,2 ; B-2	Permanente	Gîtes hypogés et fortification	2
Mammifères	<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini	A-1,2 ; B-1a ; C-2	Permanente	Gîtes hypogés et fortification	2
Mammifères	<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	A-1,2 ; B-2	Permanente	Gîtes hypogés et fortification	2
Mammifères	<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	A-1,2 ; B-2	Permanente	Gîtes hypogés et fortification	2
Mammifères	<i>Myotis ascaleraei</i>	Murin d'Escalera	A-1,2 ; B-1b ; C-2	Permanente	Gîtes hypogés et fortification	2
Mammifères	<i>Myotis punicus</i>	Murin du Maghreb	A-1,2 ; B-1a ; C-2	Permanente	Gîtes hypogés et fortification	2
Mammifères	<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	A-1,2 ; B-2 ; C-2	Permanente	Gîtes hypogés et fortification	2
Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	A-1,2 ; B-2 ; C-2	Permanente	Gîtes hypogés et fortification	2
Mammifères	<i>Rhinolophus mehelyi</i>	Rhinolophe de Méhely	A-1,2 ; B-1a ; C-2	Permanente	Gîtes hypogés et fortification	2
Mammifères	<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	A-1,2 ; B-1a ; C-2	Permanente	Gîtes hypogés et fortification	2
Mammifères	<i>Myotis dasycneme</i>	Murin des marais	A-1,2 ; B-1b ; C-2	Permanente	Gîtes hypogés et fortification	2
Mammifères	<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'Alcathoe	A-1,2 ; B-2	Permanente	Gîtes hypogés et fortification	2
Mammifères	<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	A-1,2 ; B-2	Permanente	Gîtes hypogés et fortification	2
Mammifères	<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	A-1,2 ; B-2	Permanente	Gîtes hypogés et fortification	2
Mammifères	<i>Plecotus macrobullaris</i>	Oreillard montagnard	A-1,2 ; B-1b	Permanente	Gîtes hypogés et fortification	2
Mammifères	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	A-1,2 ; B-1a,2	Permanente	Gîtes hypogés et fortification	2
Oiseaux	<i>Hieraetus fasciatus</i>	Aigle de Bonelli	A-1 ; B-1a ; C-2	10 ans	Nidification	3
Oiseaux	<i>Aquila pomarina</i>	Aigle pomarin	A-1 ; B-1b ; C-2	10 ans	Nidification	3
Oiseaux	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	A-1 ; B-1a ; C-2	10 ans	Nidification	3
Oiseaux	<i>Tetrao urogallus</i>	Grand tétras	A-1 ; B-1a ; C-2	20 ans	Places de chant, lek	1
Oiseaux	<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	A-1 ; B-1a ; C-2	10 ans	Nidification	3
Oiseaux	<i>Gypaetus barbatus</i>	Gypaète barbu	A? ; B-1a ; C-2	10 ans	nidification seulement ?	2
Oiseaux	<i>Picoides tridactylus</i>	Pic tridactyle	B-1b	1 an	Sensibilité apparemment surévaluée (non sensible au dérangement, très difficile à observer). Nidification uniquement	1
Oiseaux	<i>Haliaeetus albicilla</i>	Pygargue à queue blanche	A-1 ; B ?	10 ans	Nidification	3
Oiseaux	<i>Aegypius monachus</i>	Vautour moine	A? ; B-1a	10 ans	nidification seulement ?	2
Reptiles	<i>Vipera ursinii</i>	Vipère d'Orsini	A-1 ; B-1a ; C-1,2	Permanente	/	1
Amphibiens	<i>Pelobates fuscus</i>	Pélobate brun	A-1 ; B-1a ; C-2	20 ans	/	1
Amphibiens	<i>Salamandra lanzai</i>	Salamandre de Lanza	A-1 ; B-1a	Permanente	/	1
Amphibiens	<i>Salamandra atra</i>	Salamandre noire	A-1 ; B-1a	Permanente	/	1
Poissons	<i>Cottus petiti</i>	Chabot du Lez	A? ; B-1a	20 ans	/	2
Poissons	<i>Misgurnus fossilis</i>	Loche d'Etang	A-1,2 ; B-1a	20 ans	/	2
Insectes	<i>Euphydryas maturna</i>	Damier du frêne	A? ; B-1a ; C-2	20 ans	/	1
Insectes	<i>Coenonympha tullia</i>	Fadet des tourbières	A? ; B-1a ; C-2	20 ans	/	2
Insectes	<i>Coenonympha hero</i>	Mélibée	A-1,2 ; B-1a ; C-2	20 ans	/	2
Crustacés	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pieds blancs	A-1,2 ; B-1a ; C-1	20 ans	/	2
Mollusques	<i>Margaritifera auricularia</i>	Grande mulette	A-1 ; B-1a	20 ans	/	2
Mollusques	<i>Margaritifera margaritifera</i>	Mulette perlière	A-1 ; B-1a	20 ans	/	2
Plantes	<i>Cypripedium calceolus</i>	Sabot de Vénus	A-1,2 ; B-1a ; C-2	Permanente	/	1